

### Message du Président

L'arbitrage ici et ailleurs est et doit rester un instrument flexible. Dans notre pratique quotidienne nous savons que nous devons nous adapter aux exigences de l'affaire devant nous, répondre aux besoins des uns et des autres. C'est cette flexibilité qui fait choisir l'arbitrage dans le commerce international. Mais nous voyons de plus en plus que l'arbitrage peut être utile dans des situations particulièrement difficiles et complexes mettant en cause des intérêts très divers dans des circonstances historiques peu communes ou uniques. Si la justice étatique semble au départ mieux préparée pour équilibrer de nombreux intérêts, on se tourne vers l'arbitrage quant on recherche une justice au-delà de celle que peuvent offrir les Etats et une autorité morale.

Encore faut-il se garder des confusions. L'*US-Iran Claims Tribunal* est une chose; l'*United Nations Claims Commission* en est une autre. Et le *Claims Resolution Tribunal* récemment institué pour s'occuper du problème des fonds en déshérence en Suisse a sa spécificité. Nous nous devons de l'étudier et de le comprendre et soutenir ses efforts au service de l'humanité. En fait, il n'y a pas de tâches plus nobles et plus importantes pour notre Association.

Pierre A. Karrer